



**Formation Spécialisée du
Comité Social d'Administration Local
de la DiSI Île-de-France du 11 octobre 2024**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local,
Mesdames et Messieurs,
Chers Camarades,

Nos premiers mots s'adressent à vous, Monsieur le Président, pour vous souhaiter la bienvenue à la direction de la DiSI Île-de-France. Vous présidez cette instance de dialogue social seulement 10 jours après votre prise de fonction, mais nous ne doutons pas que vous ferez tout votre possible pour être ouvert au dialogue, et à l'écoute des préoccupations que nous vous porterons. La déclaration liminaire d'aujourd'hui se veut donc être un très bref résumé des choses qui nous préoccupent à cet instant.

Vous arrivez à la tête d'une Direction dont la situation de l'emploi est particulièrement préoccupante. Au 5 juin, date de la dernière réunion de la Formation Spécialisée de notre CSAL, les chiffres donnés étaient les suivants : 50 postes vacants, soit 8 % de nos effectifs, presque le double du taux national à la DGFIP. Et ce, malgré le recrutement massif de 105 contractuels, soit presque 17 % de nos effectifs, alors que la DGFIP en compte environ 3 % nationalement. C'était 2,1 % fin 2022 et 1,3 % fin 2021, selon les chiffres donnés au GT national du 30 avril 2024. 17 % de contractuels, plus 8 % de postes vacants, cela fait 25 % d'agents titulaires qui manquent à l'appel dans les effectifs de notre DiSI.

Un autre sujet qui nous préoccupe est la présentation en Conseil des ministres hier à 18 h du budget de l'État. Les discussions sur le projet de loi de finances devrait commencer le lundi 21 octobre dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale par l'examen de la première partie du budget consacrée aux recettes, sujet qui concerne tout particulièrement notre administration. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir lors du prochain CSAL programmé le jeudi 24 octobre, avec davantage d'éléments.

Pour ce qui concerne l'examen de la seconde partie, consacrée aux dépenses, qui devrait débiter le mardi 5 novembre, nous avons d'ores et déjà eu vent de quelques préconisations de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), concernant notamment les autorisations d'absences des fonctionnaires. Plus, ou presque plus, d'autorisations d'absences pour garde d'enfants, les agents n'auront qu'à prendre des congés, rémunérés ou non. Tandis que les délais de route pourraient disparaître, une remise en cause du temps partiel thérapeutique serait dans le tiroir. Elle serait motivée par le besoin d'évaluer les assouplissements apportés au temps partiel thérapeutique dans la Fonction publique, et sur l'efficacité de ce dispositif. Dans quel but ? Les carrières s'allongeant (on se demande bien pourquoi ?), les problèmes de santé se multiplient et il faut y trouver une solution... de préférence sur le dos des agents, au détriment de leur santé ! Mais à quel prix ? Les fraudes à la TVA et aux cotisations sociales seraient comprises entre 40 et 50 milliards d'euros par an, un montant 700 fois supérieur aux 67 millions d'économies espérées sur les autorisations d'absences. Mais il est bien plus facile de taper sur les fonctionnaires...

Et enfin, les perspectives de déménagement préoccupent beaucoup les collègues qui seront concernés. Trois réflexions sont en cours à la DiSI, à l'horizon 2027 pour les ESI de Nemours et Versailles, et plus tôt pour Nanterre. Nous aurons l'occasion d'aborder ces points au cours des débats d'aujourd'hui.